



Procès-verbal de
L'assemblée générale ordinaire 2020
du TC La Venoge
le 12 mars 2020 à 20h00
Au Vieux Collège à Echandens

Ouverture de l'Assemblée par Ramiro Rodriguez, président, à 20h01.

1. Bienvenue

Salutations à l'Assemblée. Le président remercie encore une fois les présents pour leur fidélité. Un grand merci va aux autorités, représentées par M. Xavier Dutruit qui remplace Mme Katarina Zurn qui est la nouvelle Municipale des Sport mais qui s'excuse de ne pouvoir être présente, pour leur soutien au tennis.

Le président excuse les membres suivants :

Federico Quevedo; Véronique Miéville; Simon Toros; Anne-Lise Soussan; Nicolas Soussan; Ceresa Joëlle; Sofia Currit; Laurence Peer; Alexandre Scheuner; Yves Grangier; Jean-Marc Landolt; Jerome De Benedictis; Georges Caron; Josiane Landolt; Pascal Perreaud; Sarah Wieland; Stéphanie Gachoud; Damien Freemantle; Jessica Schmid; Maryne Aquarone; Florian Millius ; Sandrine Corthésy ; Delphine Muller ; Brigitte Vittoz ; Philippe Diserens ; Simon Kind.

L'assemblée est priée de signer la liste de présence. Le président demande si quelqu'un souhaite modifier l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

2. Procès-verbal assemblée du 7 mars 2019

Le PV est mis à disposition des membres sur le site internet et le lien est joint à l'email de convocation à l'AG. L'assemblée renonce à la lecture du procès-verbal de l'année 2019, tout en l'approuvant.

3. Rapport 2019 du Président

Le président commence son rapport en mentionnant que nous avons commencé la saison 2019 avec un brunch d'ouverture et malgré le temps un peu pluvieux, nous avons eu une belle assistance. Le point à relever c'était la présence de très nombreux enfants pour lesquels une séance d'information de l'école de tennis avait été préparée, celle-ci a eu beaucoup de succès. C'était aussi la « Journée Portes Ouvertes » pour que tout le monde puisse participer à échanger quelques balles et donner envie à des nouveaux de devenir membre de notre Club.



Nous avons continué la saison avec les activités suivantes :

Tournois Internes

Même formule à deux phases que l'année dernière. Après une première phase de poules, le tournoi se fait par élimination directe. Trois groupes y ont participé : Dames et Messieurs non licenciés ainsi qu'un tableau de Dames licenciées.

Chez les Dames licenciées le tournoi a vu le retour gagnant de Joëlle Ceresa face à Jessica Schmid. Chez les Dames non licenciés, Brigitte Vittoz s'est imposé face à Malek Buffat. Chez les hommes, après des matches assez disputés, nous avons un nouveau champion Valentin Monier qui a battu un habitué : Pascal Perreaud.

Un grand bravo à tous les participants et merci à Stéphane Schilt pour l'organisation.

Interclubs Dames

Le championnat Interclubs voit s'affronter des centaines d'équipes car c'est la compétition la plus importante de Suisse depuis près de 100 ans. Nos dames du TC la Venoge ont réalisé une très belle performance. Inscrites en 2^{ème} ligue elles ont fini premières de leur groupe, ont fait le match de promotion contre Granges qu'elles ont remporté 4-2 mais en toute modestie elles ont décidé de rester en 2^{ème} Ligue. Bravo a elles !

Question de Luis Aragon : Pourquoi l'équipe n'a pas voulu monter en 1^{ère} ligue ?

Réponse du Secrétaire : L'équipe avait déjà connaissance du départ de 2 joueuses pour la saison suivante, de plus le niveau en 1^{ère} ligue est très élevé et les déplacements trop long. L'équipe ayant déjà vécu cette expérience par 2 fois sur les 10 dernières années a décidé de rester en 2^{ème} ligue.

Coupes Bellaria et Lombardet

Réservées aux non-licenciés qui ont envie de participer à des matches régionaux sans se prendre au sérieux, les coupes Bellaria (pour les dames) et Lombardet (pour les messieurs) se disputent contre d'autres clubs de la région.

Bellaria : En 2019, nous n'avons pas eu d'équipe Bellaria. Nous encourageons des dames qui s'y intéressent à en reformer une.

Lombardet 1 et 2 : Les deux équipes masculines jouaient en ligue A. La nouveauté en 2019 était la suppression de matchs de Relégation/Promotion. C'est-à-dire les dernières équipes sont reléguées directement et les premières sont promues. La deuxième est la meilleure des deux équipes, elle s'est classée deuxième de son groupe à un petit point du sommet. La première a échappé à la relégation et réussi à rester dans l'élite.

Mouvement Junior & Ecole de tennis

Ce sujet sera traité au point 11. Stéphane Schilt.

Le comité profite de l'opportunité pour inviter les membres à participer activement à toutes les manifestations du club et à s'approcher du comité pour travailler à l'avenir du Club qui s'annonce passionnant.

L'année dernière il n'y a pas eu beaucoup d'activités extra sportives comme les fêtes du 1^{er} Août ou les Fêtes au Château, mais le comité s'est concentré sur le projet de rénovation dont il sera fait mention par la suite.



4. Rapport du caissier

Il est projeté aux membres présents 3 pages contenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de pertes et profits au 31 décembre 2019. Ces documents sont joints au PV.

L'exercice 2019 a dégagé un bénéfice de CHF 5'269,37.

Au niveau des Produits, il est à noter qu'exceptionnellement les boissons génèrent un bénéfice de CHF 8,92, ce qui indique que la tendance à avoir des gens qui consomment sans payer continue. Le Brunch d'ouverture rapporte un bénéfice de CHF 329,15 pour beaucoup de travail de préparation. A noter que depuis la saison 2019 il n'y a plus de subvention communale de CHF 6'000 car les infrastructures ont été reprises par la Commune, qui va aussi en prendre en charge l'entretien. CHF 17'292 de cotisations, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2018 malgré la nouvelle politique avec des cotisations réduites et la gratuité des enfants jusqu'à 16 ans.

Concernant les Charges, nous avons eu une augmentation des frais d'entretiens infrastructure/immeuble car juste avant la reprise des infrastructures par la Commune, le boiler nous a lâché nécessitant le changement. En parallèle une vanne s'est cassée créant une inondation du Club House au 1^{er}. Les frais généraux ont baissé entre autres car le comité l'année passée ne s'est pas offert l'habituel souper de fin de saison.

Niveau du Bilan final, au niveau des Passifs, les parts sociales passent à 0 suite à la décision de l'AG 2019 quant à leur radiation. Idem pour l'amortissement du bâtiment qui ne fait plus partie de la comptabilité du TC La car depuis l'été 2018 les infrastructures sont en mains communales ; nous ne sommes donc plus propriétaires du bâtiment.

Question de Luc Vittoz : Concernant les licences, a-t-on changé la méthode de facturation comme mentionné dans le PV de l'année passée ?

Réponse Laurent Barsin : Pour 2020 oui, on a demandé confirmation à tous les détenteurs et annulé toutes les licences pour lesquelles nous n'avons pas reçu de confirmation.

5. Rapport des vérificateurs des comptes

Les 3 vérificateurs étant absents, le comité demande à l'un des présents de bien vouloir lire le rapport de vérification des comptes dûment signé. Thierry Pache se propose pour la lecture.

Conformément à leur mandat, Simon Kind (le 03.03.2020) et Jean-Marc Landolt (le 04.03.2020, en tant que suppléant suite à l'indisponibilité du 2^{ème} vérificateur Pascal Perraud) ont procédé à la vérification des comptes 2019 du Tennis Club La Venoge.



L'examen :

- Des divers mouvements financiers ;
- Des justificatifs s'y rapportant ;
- Du solde en caisse ;
- Du solde bancaire (cpte Raiffeisen)

A démontré l'exactitude et la bonne tenue des comptes précités.

Au vu de ce qui précède, les vérificateurs des comptes prient l'Assemblée de bien vouloir : approuver les comptes tels qu'ils ont été présentés, donner décharge au caissier et donner décharge aux vérificateurs.

Les différents rapports et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

6. Election à la vérification des comptes 2020

M. Pascal Perraud devient 1^{er} vérificateur
M. Jean-Marc Landolt devient 2^{ème} vérificateur
M. Thierry Pache est élu suppléant

7. Admissions/Démissions

Le Président rappelle à l'assemblée que le renouvellement des licences se fait de manière automatique, et qu'il est de la responsabilité des membres de faire part de leur renoncement s'ils ne souhaitent plus prendre de licence, sans quoi le montant est dû.

Admissions :

Cette année nous avons déjà reçu quelques nouvelles admissions : *Famille Khaled; Leandro Da Silva ; Famille Hirt.*

Démissions :

Nous avons le regret de noter les démissions suivantes : *Véronique Miéville; Simon Toros; Sarah Wieland; Laurence Peer; Barbara Von Fischer; Famille Didier; Jaqueline Bond; Valérie Christen ; Simon Kind.*

Le caissier informe aussi que les personnes suivantes sont radiées du TC la Venoge suite à des impayés (licence et/ou cotisation) : *Tiago Borges ; Diana Brikic ; Gilles Dietrich ; Loic Lambelet ; Antoine Sobota ; Maxim Crot.*

8. Election du comité

Le Président demande s'il y a des candidats à rejoindre le comité, mais personne ne se manifeste.

Les 7 membres sortants se représentent pour la nouvelle saison et **ils sont réélus en bloc par acclamation.**



Le comité sera donc composé de :

Ramiro Rodriguez	Président
Sandrine Corthésy	Vice-présidente et Responsable des manifestations
Luca Ceresa	Secrétaire et Webmaster
Christian Muller :	Caissier
Laurent Barsin	Sponsoring et Commission technique
Federico Quevedo	Responsable installations et Commission sportive
Stéphane Schilt	Responsable juniors et Commission sportive

9. Cotisations 2020

Le Président rappelle que l'année dernière un grand changement avait eu lieu. Avec l'objectif d'être très attractifs afin d'accueillir des jeunes joueurs et ainsi pérenniser et faire grandir notre Club l'AG avait décidé :

1. La gratuité pour les enfants,
2. Une réduction importante pour les membres et familles habitant Echandens

Le comité propose de maintenir les cotisations inchangées

Les cotisations 2020 sont approuvés à l'unanimité.

10. Agenda 2020

L'agenda 2020 apparaîtra dans le nouveau bulletin d'informations, qui sera envoyé aux membres par email, et est déjà consultable sur notre site internet.

Les membres peuvent déjà réserver :

- le **dimanche 5 avril** pour l'ouverture des courts, distribution de cartes, portes ouvertes ET des Grillades. Alors on vous attend nombreux
- le **samedi 27 juin** pour la Nuit du double
- **du lundi 11 mai au samedi 12 septembre** : Tournoi interne simple Messieurs et Dames : Ouvert à tous les membres du club, y compris aux Non-Classés
- le **vendredi 21 et samedi 22 août 2020** pour les Fêtes au Château. Evènement habituel pour le TC la Venoge, avec la tenue de la partie restauration qui nécessite la participation de nos membres.
- le **jeudi 11 mars 2021** aura lieu la prochaine AG.

11. Divers

Projet de rénovation courts et Club House

Le Président passe la parole à M. le Municipal et membre du club. Xavier Dutruit qui a préparé une présentation PowerPoint (disponible en annexe à ce PV) pour expliquer la situation concernant ce projet qui traîne depuis un certain temps et qui est sources de préoccupation depuis un moment.



Question de Thierry Pache : On ne peut pas développer plus l'aspect énergétique du bâtiment actuel vétuste afin de justifier la nécessité d'en construire un neuf ?

Réponse de Xavier Dutruit : On est en train de construire notre dossier pour le recours là-dessus.

Remarque de Luis Aragon : Je ne comprends pas pourquoi l'esthétique est si important pour la SDT.

Réponse de Xavier Dutruit : On se trouve en dehors de la zone à bâtir, c'est ça qui nous crée des problèmes.

Remarque du Caissier : Le concept de Parc Venoge est en train d'être revu par le Canton et probablement le SDT ne veut pas se « mouiller » avant que cette revue soit finalisée.

Ecole de Tennis

Stéphane Schilt prend la parole pour expliquer ce qui a été fait lors de la saison 2019 afin d'améliorer les propositions pour nos jeunes :

- 2^{ème} heure de jeu juste après 1h de cours.
- 3 tournois (2 à Echandens et 1 à Ecublens) avec la participation de 10-12 juniors.
- Cours en salle de gym pendant l'hiver, avec 3h et une dizaine de juniors.

Ensuite il explique que pour 2020 le Comité du TC La Venoge a décidé de gérer sa propre Ecole de Tennis (en collaboration avec le TC Ecublens) et donc d'arrêter la collaboration avec Sandro Tennis. Le Prof principal sera Jean-Philippe Cunet (ex. Prof chez Sandro Tennis) avec le support de 1-2 jeunes moniteurs JS. Les profs seront payés directement par le Club. Les tarifs pour les cours ont été revus à la baisse, avec une grille de prix différenciés en fonction de l'âge des enfants ceci dans le but d'être très attractifs.

Niveau des activités proposés pour la saison 2020, il y aura encore des tournois juniors en collaboration avec le TCE (21 juin au TCE et 27 juin au TCV et ensuite dates encore à définir en automne). Le comité regarde aussi pour organiser des activités d'initiation au tennis pour les Ecoles en fin d'année scolaire (premiers retours des Ecoles très positif).

Remarque du Caissier : La séparation avec Sandro tennis s'est faite à l'amiable car les objectifs étaient différents et même Sandro était conscient que le seul moyen pour le club d'atteindre ses objectifs était de créer sa propre Ecole de tennis.

Question de Luis Aragon : Est-il prévu de proposer des cours pour adultes ? Car me femme serait intéressée.

Réponse de Stéphane Schilt : Oui.



12. Propositions individuelles

Pas de propositions individuelles mais quelque question additionnelle :

Question de Luc Vittoz : Dans le PV de l'AG de la saison passée on parlait de se pencher sur un système d'arrosage automatique et de placer un filet pour séparer court #2 & #3. C'est fait ?

Réponse du Caissier : L'étude pour système d'arrosage a été faite, mais vu l'investissement (15 à 30 mille francs) on va mettre en standby afin de voir comment va continuer le projet de rénovation. Car si par malheur on devait déplacer les courts de tennis ailleurs, alors ça serait un investissement dans le vide.

Remarque du Président : Le filet de séparation sera installé pour l'ouverture.

Remarque du Caissier : Le mur d'entraînement a été réparé.

Remarque de Laurent Barsin : le grillage autour de courts va aussi être remis en état.

Question de Luc Vittoz : Avec un projet de rénovation en deux phases : ClubHouse pour commencer et courts par la suite, ne va-t-on pas être bloqués par les autorités lors de l'activation de la phase 2. Ou pour l'éventuelle mise en place d'une bulle l'hiver ?

Réponse de Xavier Dutruit : Les courts se trouvent en dehors de la zone Parc Venoge et en plus pour les refaire sans changer la taille ou l'emplacement il n'y a pas besoin de permis.

Remarque du Président : La bulle pourrait en théorie être installée sans besoin d'agrandir.

Remarque de Stéphane Schilt : La réglementation concernant les bulles et plus sévère sur Vaud (notamment pour le système de chauffage), mais on sait qu'on a de la place côté parking. De toute façon l'installation d'une bulle est soumise à une demande d'autorisation.

Clôture de l'assemblée par le Président à 20h58, suivie d'un apéritif.

Le Président

Ramiro Rodriguez

Le Secrétaire

Luca Ceresa

Compta 2019 - Tennis-Club la Venoge

Bilan final

01.01.19 - 31.12.19

Actif			Précédent	Passif			Précédent
1	Actifs			2	Passifs		
10	Actifs			24	Dettes à long terme		
100	Liquidités			240	Dettes financières à long terme		
1000	Caisse Principale	3'506.16	1'497.35	2450	Parts sociales	0.00	12'200.00
1020	RAFFEISEN - cpte no 2978.97	101'909.27	98'648.71	28	Capitaux propres		
				280	Capital/Privé		
				2800	Capital	87'946.06	115'755.46
				299	Bénéfice/perte résultant du bilan		
				2991	Bénéfice exercice/Perte exercice	0.00	
					Différence (capital)	17'469.37	
	Différence précédente (découvert)		27'809.40				
		105'415.43	127'955.46			105'415.43	127'955.46

Compta 2019 - Tennis-Club la Venoge

Pertes et Profits

01.01.19 - 31.12.19

Charges			Précédent	Produits			Précédent
42	Entretien	9'252.30	25'541.65	32	Ventes	27'925.87	39'754.00
4200	Entretien des courts	0.00	21'318.05	320	Manifestations et Buvette	338.07	2'281.00
4201	Achat de balles et matériels de jeux	2'779.05	408.00	3200	Boissons buvette	8.92	-11.45
4202	Entretien infrastructure / immeuble	3'540.60	623.45	3202	Fêtes au Château	0.00	1'720.00
4203	Services Industriels - Eau	565.80	1'161.15	3203	Repas de soutien / Brunch	329.15	572.45
4205	Romande Energie - Vestiaires	1'690.25	1'419.85	330	Locations et Bâches publicitaires / Do	8'504.80	9'305.00
4206	Romande Energie - Courts	676.60	611.15	3301	Locations Club House	600.00	1'250.00
43	Frais généraux	170.00	1'731.50	3302	Location courts (15.- l'h°°)	1'129.80	1'005.00
4301	Frais généraux divers	100.00	1'571.40	3305	Bâches publicitaires	6'700.00	7'000.00
4302	Sac poubelle taxé	30.00	130.10	3308	Dons	20.00	50.00
4303	Remboursement clés	20.00	20.00	3309	Divers	55.00	
4304	Remboursement carte	20.00	10.00	340	Subventions	811.00	6'888.00
44	Cotisations / Licences	4'360.00	4'590.00	3400	Participation de la Commune d'Echan	0.00	6'000.00
4400	Swiss Tennis	2'900.00	2'900.00	3401	Participation BASPO	811.00	888.00
4401	Association Vaudoise de Tennis	900.00	900.00	350	Ventes de clés	410.00	60.00
4402	Licences	560.00	790.00	3500	Garantie clé	240.00	40.00
45	Manifestations	970.60	241.90	3501	Garantie carte 10.-	170.00	20.00
4500	Achats boissons	766.80		360	Cotisations	17'292.00	20'720.00
4501	Frais Tournois, match	130.00	186.30	3600	Cotisations membre actif adulte 200.-	7'410.00	13'500.00
4502	Achats manifestations	73.80	55.60	3601	Cotisations conjoint 100.-	1'300.00	2'000.00
52	Charges de personnel	5'800.00	6'950.00	3602	Cotisations enfants (0-16 ans) 0.-	0.00	1'840.00
5200	Conciergerie	5'800.00	6'950.00	3603	Cotisations Jeune (17-20 ans) 80.-	560.00	600.00
63	Assurances	100.00	677.45	3604	Cotisations membre passif / en congé	450.00	500.00
6310	Primes d'assurances diverses	100.00	677.45	3605	Cotisations Etudiant (21-25 ans) 100.	860.00	1'000.00
65	Charges administration	1'616.85	546.90	3606	Cotisations AVS 100.-	100.00	
650	Charges d'administration	1'616.85	546.90	3607	Cotisations membre externe 80.-	80.00	80.00
6500	Matériel de bureau, imprimés, photoco	0.00	204.90	3608	Cotisations Entreprise	0.00	1'200.00
6501	Internet; Informatique; Imprimante etc	1'306.75	188.95	3609	Cotisations membre actif autres comm	4'810.00	
6513	Frais de port	310.10	153.05	3610	Cotisations conjoint autres communes	480.00	
68	Résultat financier	106.10	56.70	3612	Cotisations cours d'hiver	1'242.00	
				370	Licences	570.00	500.00
				3700	Licences adulte 70.-	490.00	420.00
				3701	Licences enfant 40.-	80.00	80.00

Compta 2019 - Tennis-Club la Venoge

Pertes et Profits

01.01.19 - 31.12.19

Charges			Précédent	Produits			Précédent
680	Charges financières	40.00	16.70				
6800	Intérêts bancaires et frais	40.00	16.70				
6840	Frais de banque	66.10	40.00				
69	Amortissements	0.00	26'800.00				
690	Amortissements	0.00	26'800.00				
6930	Amortiss. s/immob. corporelles immeu	0.00	26'800.00				
89	Impôts	280.65	427.30				
890	Impôts directs	280.65	427.30				
8900	Impôts cantonaux et communaux	280.65	427.30				
	Différence (bénéfice)	5'269.37					
		27'925.87	67'563.40		Différence précédente (perte)		27'809.40
						27'925.87	67'563.40

ECHANDENS



Transformation du Club-House

Point de situation

Projet déposé à l'enquête du 17.08
au 15.09.2019



TRANSFORMATION DU CLUB-HOUSE DE TENNIS
ET REFECTION DE L'ENVELOPPE
PARCELLE N° 243 A ECHANDENS
PROPRIETE DE LA COMMUNE

PLANS, FACADES, COUPE & VOLUMES 3D



Momez, le 10 janvier 2019

EXISTANT

ADJOUR

ACONSTRUIRE

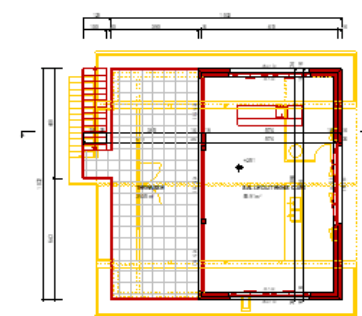
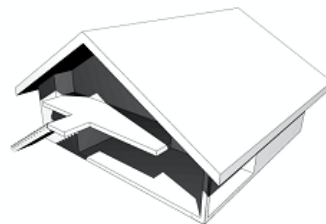
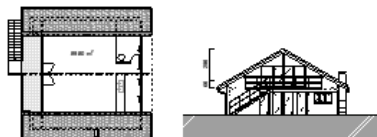
ECHELLE : 1/100

AVANT-PROJET B

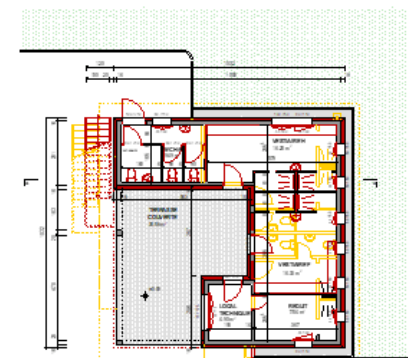
561 / 100

CALCUL VOLUME DES COMBLES - EXISTANT

$88,80\text{m}^2 \times \text{haut. } 2,00\text{m} = 177,60\text{m}^3$
 $88,80\text{m}^2 \times \text{haut. } 2,00\text{m} / 2 = 88,80\text{m}^3$
 Avenants = 17,23m³
 VOLUME TOTAL = 283,63m³



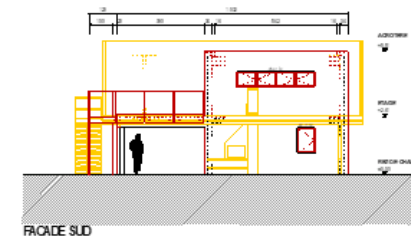
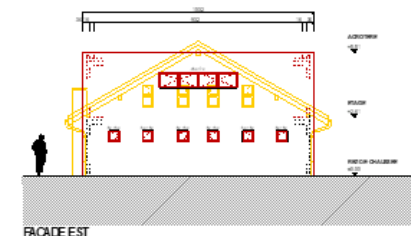
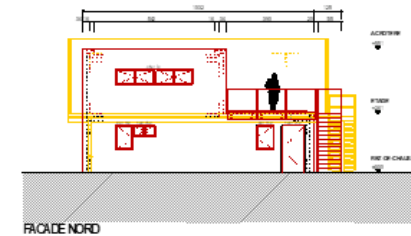
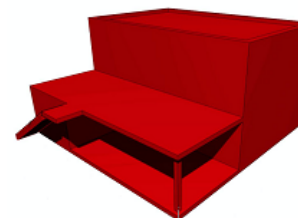
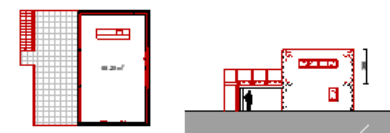
ETAGE



REZ-DE-CHAUSSÉE

CALCUL VOLUME DES COMBLES - AVANT-PROJET A

$88,25\text{m}^2 \times \text{ha. } 2,00 = 176,50\text{m}^3$



Synthèse Camac reçue le 15 novembre 2019

Refus de délivrer les autorisations de la part du service du développement territorial, Hors zone à bâtir (SDT/HZB4)

Seul service à avoir refusé de délivrer les autorisations nécessaires, TOUS les autres services de l'Etat aurait délivré leurs autorisations

Motifs du refus du SDT/HZB4 :

- Aspect quantitatif (augmentation de la volumétrie)
- Aspect qualitatif (identité d'origine pas reconnaissable)

Suite à ce refus la Municipalité a fait recours contre cette décision auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) le 12 décembre 2019

Elle a tenu à apporter les réponses suivantes :

- Aspect quantitatif (augmentation de la volumétrie)
faux : car le volume avant transformation est de 585 m³ et sera de 561 m³ après transformations, soit une diminution du volume de 24 m³
- Aspect qualitatif (identité d'origine pas reconnaissable)
Il est vrai que le projet prévoit de remplacer la toiture à 2 pans par une toiture plate
Toutefois les améliorations de nature esthétiques sont admissibles
Le projet vise à rénover un bâtiment vétuste pour qu'il réponde aux exigences énergétique et esthétique actuelles

Dans sa réponse du 29 janvier 2020, le SDT a conclu à un rejet de nos arguments

Le Tribunal nous a donné un délai au 2 mars 2020 pour apporter des observations complémentaires

Nous avons demandé une prolongation d'un mois pour pouvoir déposer un mémoire complémentaire